



● ● ● ●

Procès verbal
Conseil Communautaire
17 décembre 2020
Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Richard Arnaud - Chozeau	Christian Giroud – Montalieu-Vercieu
Bernard Attavay – Montalieu-Vercieu	Frédéric Gonzalez – Bouvesse Quirieu
Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins Thuellin	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin
Maurice Belantan – Vézeronce Curtin	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Azucena Hernandez - Crémieu
Alexandre Bolleau - Sermérieu	Bernard Jarlaud - Morestel
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Estelle Keller - Morestel
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin
Lucette Brissaud – Tignieu Jameyzieu	Frédérique Luzet – Saint Victor de Morestel
Jean-Yves Cado - Chamagnieu	Jean-Pierre Marcel – Hières-sur-Amby
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins Thuellin	Annick Merle - Frontonas
Rémi Chatelat - Frontonas	Daniel Michoud – Les Avenières Veyrins Thuellin
Nora Chebbi – Annoisin Chatelans	Eric Morel - Trept
Christelle Chieze – Saint-Chef	Léon-Paul Morgue - Vernas
Raymond Contassot - Salagnon	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Patrick Cossiaux - Villemoirieu	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu
Jacques Cuisnier – Saint-Sorlin de Morestel	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Annie Pourtier – Le Bouchage
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Joseph Quiles - Optevoz
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Camille Regnier - Vignieu
Cécile Dugourd – Tignieu-Jmaeyzieu	Philippe Reynaud – Tignieu Jameyzieu
David Emerald - Montcarra	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Jean-Yves Roux – Vasselin
Luc Foissier - Soleymieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins Thuellin
Christian Franzoï - Vénérieu	Jean Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins Thuellin	Eric Sucillon - Moras
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Stéphanie Tavernese Roche – La Balme les Grottes
Corinne Georges – Saint-Romain de Jalionas	Eric Teruel - Parmilieu
Grégory Gibbons - Panossas	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Eric Gilbert - Crémieu	Frédéric Vial - Morestel

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s

Karim Améziane donne pouvoir à Grégory Gibbons
Hervé Courtejaire donne pouvoir à Eric Teruel
Nathan Gomes donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Stéphane Lefevre donne pouvoir à Nora Chebbi
Marie Lise Perrin donne pouvoir à Frédéric Vial

Didier Pilon donne pouvoir à Yvan Roller
Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier
Nicole Sitruk donne pouvoir à Daniel Michoud
Francis Spitzner donne pouvoir à Rémi Chatelat

Le président salue l'assemblée.

Malgré le déconfinement, un couvre-feu est conservé et le président précise que si la séance se termine après 20h00, des attestations dérogatoires sont à votre disposition.

Pour des raisons sanitaires, certains élus sont en visioconférence. Ils peuvent participer au vote en utilisant la main verte ou leur camera.

Le président informe l'assemblée que les services des Balcons du Dauphiné seront fermés pour les fêtes, du 24 décembre au 4 janvier. D'ici là, l'organisation actuelle, majoritairement en télétravail, est maintenue.

Le président informe les élus présents qu'ils trouveront à leur place une pochette, un carnet en papier recyclé et un stylo, qui auraient dû être distribué lors du forum de décembre, qui n'a pas pu être tenu. Il réitère sa volonté d'avoir des moments de convivialité après les réunions, indispensables au lien social.

Le président annonce également le retrait de la délibération n° 2 sur la participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Avant de débiter le conseil communautaire, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse représentée ce jour par son directeur général, Monsieur Laurent Roy, viendra exposer son rôle et ses missions. La séance du conseil communautaire débutera par le vote d'une délibération relative au contrat de territoire nous liant avec l'Agence, puis interviendra une suspension de séance afin de procéder à la signature de cette convention, en présence de l'ensemble des partenaires.

Le président accueille M. Roy et lui laisse la parole.

Ce dernier se félicite de pouvoir signer ce jour le premier contrat entre la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, le syndicat de la Plaine et des collines du Catelan, le syndicat des Abrets le département de l'Isère et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse est un établissement public de l'État, qui est axé sur le système du ministère de la Transition écologique et qui a pour vocation d'accompagner les projets qui garantissent la restauration du bon état des eaux. Cet objectif est assigné par un texte européen, la directive-cadre sur l'eau, qui demande que, dans tous les pays de l'Union européenne, le bon état des eaux soit amélioré et favorisé. L'agence Rhône-Méditerranée-Corse fonctionne selon un principe simple et original de collecte de redevances fiscales, sous forme d'impôts. Tous les utilisateurs paient une redevance de l'eau, environ dix pour cent de la facture d'eau est versée sous forme de redevance à l'agence de l'eau. Par exemple, un industriel qui rejette une pollution de l'eau régulière doit payer une redevance. Il en est de même pour EDF en vertu de ses centrales électriques, etc. L'agence de l'eau subventionne les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent en faveur du bon état des eaux, qui est défini par un cadre politique élaboré tous les six ans, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE dessine la politique à mener afin d'atteindre un bon état des eaux. Actuellement, nous sommes couverts par le SDAGE adopté fin 2015 pour la période 2016-2021, et l'élaboration du nouveau SDAGE est en cours pour la période 2022-2027.

Par ailleurs, l'agence Rhône-Méditerranée-Corse est compétente sur tout le bassin versant français de la méditerranée, dans la mesure où toutes les eaux de France s'écoulent vers la Méditerranée. La définition des principes directeurs qui permettent le bon état des eaux concerne ce territoire-là. Le bon état des eaux se définit en fonction de la qualité, la quantité et de l'écologie.

Le premier défi est de lutter contre les pollutions. Des progrès considérables en la matière ont été faits, puisqu'en matière d'assainissement urbain, les réseaux d'assainissement dans les principales agglomérations fonctionnent. La situation a bien évolué, néanmoins, des défis restent à relever, notamment sur les stations prioritaires. Certaines d'entre elles sont présentes sur le territoire des Balcons du Dauphiné. En l'occurrence, l'un des premiers objectifs de ce contrat consiste à traiter et à améliorer les dispositifs d'assainissement sur les stations considérées comme prioritaires pour le bon état des eaux. À ce titre, le contrat comprend deux stations prioritaires, Arandon-Passins et Vertrieu qui ont vocation à être raccordé dans les années qui arrivent. En matière de lutte contre les pollutions, des opérations sont proposées, au titre de ce contrat, pour améliorer la prise en compte des pollutions en faisant appel à des systèmes d'assainissement. C'est le premier objectif de ce contrat, la qualité. L'assainissement est compris dans les deux tiers des dépenses du contrat proposé.

Le deuxième défi doit permettre de se diriger vers le bon état des eaux en quantité. En effet, il ne suffit pas de lutter contre la pollution. Le changement climatique entraîne des difficultés sur les territoires du bassin. Selon les modèles, il risque de pleuvoir de manière différente en entraînant une pluviométrie plus concentrée

sur des épisodes pluvieux intenses, et à l'inverse des temps secs plus longs et plus fréquents qui augmente la tension sur la ressource en eau. Force est de constater ces phénomènes sur le territoire des Balcons du Dauphiné, avec des phénomènes qui assèchent les cours d'eau et une tension accrue sur la ressource en eau. Il est proposé, dans le futur SDAGE pour l'année 2022-2027, de classer le territoire en fragilité de la ressource en eau. Il est nécessaire d'agir sur la ressource en eau, au risque de se trouver dans une situation où elle ne pourrait pas satisfaire tous les usages dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Premièrement, ce contrat doit étudier le besoin sur les ressources en eau afin d'identifier la façon dont une ressource peut agir sur le réchauffement climatique, et les besoins. Pour concilier la ressource et le besoin, il est nécessaire de procéder à des économies d'eau et d'aider la nature à se restaurer. Par exemple, il s'agit de restaurer l'eau et la relarguer lorsqu'il n'y en a plus. Le contrat comprend donc une élaboration d'une stratégie de restauration et de préservation des bassins versants, et des stations prioritaires. Il s'agira ensuite de traiter de la problématique de dépollution. Les nappes souterraines ont des capacités de stockage de l'eau considérables, supérieures à ce qu'on l'on peut imaginer pouvoir faire avec des stockages artificiels. Tous ce qui est logique de promotion de l'infiltration rentre dans le cadre de ce contrat.

Enfin, le troisième défi concerne le bon état écologique, tel qu'il est défini par la directive-cadre sur l'eau. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes. Un écosystème naturel nécessite des équipements naturels. Les milieux de ce territoire sont de plus en plus vulnérables au changement climatique, dans la mesure où il a été particulièrement artificialisé durant les décennies précédentes. La possibilité de restaurer la morphologie et le bon fonctionnement des cours d'eau est devenue une priorité. Cette possibilité est prévue dans ce premier contrat.

Cette triple dynamique (quantité, qualité, écologie) est contenue dans le premier contrat que l'Agence propose de signer avec les Balcons du Dauphiné, les syndicats qui agissent dans le domaine de l'eau (syndicat des Abrets et syndicat des eaux de la Plaine et des collines du Catelan) et le conseil départemental de l'Isère. Ce contrat représente un total d'environ 9 700 000 €. L'agence de l'eau propose une aide totale de 2 345 000 € au total. Au-delà de la signature de ce contrat, l'agence encourage la poursuite de cette dynamique par la réalisation de contrats d'innovation, dont ce contrat de trois ans fait partie, afin de concrétiser cette collaboration.

Le président remercie M. Roy et précise que ce contrat est ambitieux. De fait, comme pour d'autres sujets, pour réaliser les actions, il est nécessaire de structurer l'organisation. C'est se donner le pouvoir de faire et de produire.

*La séance est ouverte, le quorum est atteint
Le secrétaire de séance est nommé : M. Frédéric GEHIN*

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020

M. Roux indique note une erreur concernant le nombre de voix sur la délibération n°14.

- ***Après correction de cette erreur, le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L'EAU

1. Contrat de territoire Balcons du Dauphiné : programme d'actions pour le petit cycle de l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin versant Isle Crémieu – Pays des Couleurs : 2020 - 2022

M. Granger rappelle que ce contrat fait suite à un premier contrat produit en 2019, voté par une délibération du conseil communautaire pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros. Par la suite, l'Agence de l'eau a souhaité nous donner la possibilité d'intégrer, en plus des actions portées par la régie des eaux communautaire, d'autres opérations portées par le syndicat des Abrets et le SEPEEC.

Le contrat a été repris et retravaillé, pour un montant de 9,6 millions d'euros, avec deux typologies d'opérations : des opérations concernant le grand cycle de l'eau pour un montant d'environ 1,6 millions d'euros, des opérations concernant les petits cycles de l'eau pour des montants d'environ 8 millions d'euros. Les aides de l'Agence de l'eau et du département portent sur environ 3,8 millions.

M. Granger remercie l'Agence de l'eau, acteur indispensable dans le cadre des projets d'amélioration de la qualité de l'eau et le département qui abonde dans ce sens. Il remercie également les deux présidents de syndicats, Roger Marcel et Patrick Ferraris. Leur présence démontre qu'en partageant un même territoire,

nos opinions concordent sur bon nombre de sujets, notamment sur la qualité de service de l'eau et les besoins en assainissement.

Le président rappelle que le sujet est important au regard des missions des Balcons du Dauphiné. La préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité est un sujet prioritaire pour le territoire. Les Balcons du Dauphiné ont déjà travaillé sur la question de la raréfaction de la ressource en eau sur le plateau par la mise en œuvre d'actions concrètes en soutien à nos agriculteurs

Annick Merle, vice-président du département et représentant par délégation le président du département, va pouvoir signer avec nous ce contrat.

Mme Merle précise qu'en matière d'alimentation, d'eau potable et d'assainissement, le département poursuit son accompagnement par un régime d'aides prioritaires et la mise à disposition d'une assistance technique.

Les aides en eau potable, en assainissement et irrigation sont désormais gérées par des autorisations de programme. Il est noté une autorisation de programme de sept millions d'euros

pour la période 2020-2024. Le contrat de territoire, qui va être voté ce soir et qui possède énormément de vertus, a déjà été voté en commission permanente du mois de juin. Elle souligne la participation des deux syndicats, la communauté de commune, le département et l'agence de l'eau. Le département est très heureux d'être d'accompagner cette solidarité territoriale.

● ***Le conseil communautaire accepte le contrat de territoire Balcons du Dauphiné concernant le programme d'actions pour le bassin versant Isle Crémieu – Pays des Couleurs 2020-2022 à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

La séance est suspendue pour la signature du contrat.

Reprise de la séance

2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Comme évoqué en début de séance, le président précise que le conseil d'exploitation de la régie a commencé à travailler sur la tarification de l'eau et de l'assainissement. Il a été décidé de corréliser ce travail avec les travaux budgétaires. Cette délibération est donc reportée au mois de mars.

Ce point est reporté.

3. Tarifs des prestations de services Eau et Assainissement

M. Granger précise que la plupart des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Ils seront effectifs au 1er janvier. La liste des tarifs des prestations est présentée ci-dessous :

Libellé	Tarif € HT 2021
Heure de main d’œuvre	40,00 €
Heure de tractopelle	63,00 €
Mètre linéaire de découpage de chaussée	2,35 €
Compresseur	24,00 €
Frais de déplacement	28,00 €
Frais généraux sur fourniture (Majoration des matériaux)	+ 30 % (du prix d’achat HT de la fourniture)
Eau potable	Tarif € HT 2021
Frais d’ouverture branchement (pose et mise en service du compteur)	145 €
Contrôle des installations privatives	72 €
Frais d’ouverture abonnement	54 €
Redevance pour contrôle d’installation privative d’eau	49 €
Redevance pour ouverture/fermeture d’abonnement	45 €
Redevance pour contre-visite de contrôle d’installation privative d’eau	37 €
Redevance par Robinet d’Incendie Armé	55 €
Assainissement collectif	Tarif € TTC 2021
Redevance pour contrôle de raccordement au réseau en cas de vente d’immeuble	156 €

- **Le conseil communautaire accepte les tarifs des prestations de services Eau et Assainissement à l’unanimité des membres présents et représentés (71 voix).**

4. Installation d’un relais de radiotéléphonie sur le réservoir sis à Tignieu-Jameyzieu

M. Granger rappelle que les châteaux d’eau sont généralement positionnés sur des points hauts, très intéressants pour des relais de réseaux. Un contrat existe déjà entre la mairie de Tignieu-Jameyzieu et le prestataire Infracos. La convention arrivant à échéance, il s’agit de la renouveler pour une durée de 12 ans, avec une indemnité annuelle de 6 660€, avec une revalorisation annuelle.

Il s’agit de délibérer pour pouvoir signer la convention.

M. Pommet précise que l’accès de certaines antennes s’effectue par l’intérieur du château d’eau. C’est un point sensible et stratégique pour l’hygiène et la sécurité des habitants. Cela implique également que les services de la régie se chargent de la gestion de l’ouverture du château d’eau. Il est donc favorable à la mise en place d’un accès par l’extérieur.

M. Granger précise que l’ancienne convention mentionnait que les installations étaient établies à l’extérieur du château d’eau. Quoi qu’il arrive, les prestataires n’interviendront jamais seuls, puisqu’un agent de la régie les assiste. Par ailleurs, en regard de l’enjeu sanitaire, il n’est pas question de laisser entrer des personnes extérieures à la régie au sein du château d’eau.

M. Reynaud demande à faire réaliser une étude sur le taux de couverture des ondes avant la fin de l’année autour du château d’eau avant le développement complet de la 5G. Beaucoup d’antennes sont installées, il s’agit d’établir le risque sur la population.

Le président approuve et rappelle qu’il faudra être attentifs quant au développement de la 5G.

- **Le conseil communautaire vote l’installation d’un relais de radiotéléphonie sur le réservoir sis à Tignieu-Jameyzieu à la majorité des membres présents et représentés (66 pour, 5 abstentions).**

5. Transit et traitement des effluents d'assainissement de la commune de Tignieu-Jameyzieu par la communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (LYSED)

M. Granger rappelle que la commune de Tignieu-Jameyzieu est raccordée à une station d'épuration sur la LYSED. Il s'agit d'une installation assez récente et proche, qui permettait de bien traiter les effluents. L'idée consiste à poursuivre ce traitement hors de notre territoire, en passant par une convention. Le tarif représente 0,60 centimes par mètre cube transféré à la LYSED. Ces tarifs sont très raisonnables, et permettent de traiter les effluents de Tignieu sans difficulté.

- ***Le conseil communautaire accepte le transit et le traitement des effluents d'assainissement de la commune de Tignieu-Jameyzieu par la communauté de communes LYSED à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

6. Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) – réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes – Service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE)

M. Gehin explique que cette délibération a pour objet de nous autoriser à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt, porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La rénovation énergétique de l'habitat est un enjeu important dans le cadre du plan climat. Le SPPEH permet d'accompagner les habitants sur les projets de rénovation énergétique, notamment pour les particuliers les plus modestes.

Lors d'un prochain conseil communautaire, une convention opérationnelle sera proposée afin de préciser les objectifs, les dépenses et l'articulation des différents financements. À titre informatif, la contribution nette pour la communauté de communes serait de 71 524€ pour trois ans.

Le président précise qu'il s'agit d'une obligation légale et réglementaire établie par la loi de transition énergétique de 2015. Le diagnostic du PLH nous a révélé que bon nombre habitants du territoire étaient soumis à la précarité énergétique. Il s'agit également de mutualiser les moyens avec les départements et les intercommunalités.

Mme Merle précise que 17 EPCI ont répondu favorablement à l'appel du président du département.

- ***Le conseil communautaire accepte de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la mise en place d'un service d'accompagnements de la rénovation énergétique à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

RESSOURCES

7. Règlement intérieur de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Le président explique qu'il s'agit de voter le règlement intérieur précisant le fonctionnement des instances et le nouveau process décisionnel. Les comités de travail seront à l'origine d'un travail en profondeur avec tous les élus du territoire et une commission transversale sera constituée pour émettre des recommandations.

M. Blanc expose que, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et les communes de plus de 1000 habitants ont l'obligation de voter leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil communautaire. Le contenu du règlement est librement fixé par le conseil communautaire. La proposition transmise reprend l'ensemble des modalités d'organisation et de fonctionnement de la collectivité.

Il respecte les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Un item sur la visioconférence ainsi que le nouveau processus décisionnel ont été précisés.

Les comités de travail, composés d'élus communautaires et communaux, sont à géométrie variable en matière de temporalité. Ces comités de travail feront des propositions présentées à la commission transversale, composée de 4 collègues : Ressources, Transitions, Services publics et Développement territorial durable.

Les communes devront proposer un titulaire et un suppléant. La commission transversale émettra des recommandations qui seront présentées au bureau pour arbitrage. C'est le conseil de communauté qui validera les propositions faites par les comités à l'issue du processus décisionnel.

Un document de synthèse il est donc important que vous les relayiez auprès de tous les élus municipaux, afin qu'ils soient informés du processus décisionnel.

● **Le conseil communautaire approuve le règlement intérieur de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).**

Une vidéo du nouveau processus décisionnel est projetée.

Le président explique que cette courte vidéo a pour vocation d'expliquer le nouveau processus décisionnel. Le séminaire d'une demi-journée prévu sur ce sujet n'a pas pu se tenir au regard du contexte sanitaire en vigueur. Le président compte sur les maires pour se faire le relais de cette proposition auprès des élus municipaux. 22 comités de travail ont été actuellement constitués. La présence de toutes les communes au niveau des comités de travail n'est pas forcément requise. L'idée consiste à amener des élus municipaux, même s'ils ne sont pas conseillers communautaires, à participer aux propositions des comités de travail en fonction de leurs envies, leur savoir-faire et leur expertise.

M. Roller demande des précisions sur la composition des comités de travail afin de savoir si un nombre maximum de participants a été fixé et si oui, comment s'établira le choix de ces derniers.

Le président répond qu'aucune limite n'a été fixée en matière de participants. Personne ne sera exclu, à charge pour les vice-présidents ou conseillers délégués qui piloteront d'en organiser le bon fonctionnement.

M. Gilbert indique que ce processus décisionnel permet, en associant toutes les communes, de construire progressivement des consensus car au-delà des divergences, il est important dans pour l'intercommunalité de s'accorder sur des politiques publiques. Si des consensus sont possibles, il ne faut pas oublier la richesse de toutes les sensibilités sur le territoire. Une assemblée comme la nôtre est essentiellement composée par des représentants des majorités des exécutifs.

Afin que nos politiques publiques puissent intégrer la diversité et la richesse de toutes les propositions, il ne faut pas oublier d'intégrer les minorités de chaque conseil municipal.

Le président répond que cette proposition permet à tous les conseillers communautaires de participer aux comités de travail. Toutefois, la communauté de communes ne peut pas se substituer aux volontés municipales et aux maires.

Par ailleurs, le président explique que conseil de développement des Balcons est associé à la démarche. En effet, ils pourraient être associés aux comités de travail, et seront présents dans les quatre collèges de la commission. Le renouvellement du conseil du développement est actuellement en cours. Le travail partenarial est bien amorcé avec une vraie volonté de faire participer nos concitoyens au sujet intercommunaux. Il sera possible de faire appel à des experts sur certains sujets.

Par exemple, Rémi Chatelat qui aura en charge la question agricole pourrait faire appel à des représentants de la chambre d'agriculture pour participer au comité de travail. Le comité de travail doit pouvoir chercher toutes les ressources dont il a besoin pour pouvoir établir des propositions.

M. Michoud félicite le bureau pour cette initiative qui permettra au plus grand nombre de participer à l'élaboration du projet pour cette mandature. Il mesure la complexité de faire fonctionner une telle organisation ambitieuse. Il espère que l'ensemble des élus des communes se sentiront concernés par la vie de la communauté de communes.

Le président remercie M. Michoud pour ses encouragements. C'est effectivement ambitieux, mais il s'agit de travailler sur la méthode. Par exemple, la question de l'accès aux documents avait été évoqué avec Denis Thollon lors du conseil précédent. Les élus ont reçu des codes permettant d'accéder à un portail sur lequel sont déposés les rapports et annexes des conseils de communautés. La commission se réunira une fois par mois, et s'inscrit dans le processus d'organisation des bureaux et conseils communautaire.

8. Marché de fournitures de repas livrés pour les services de la petite enfance et l'enfance

Mme Chebbi présente quelques éléments d'informations, les précisions et le déroulement du marché. Certains contrats de fourniture de repas pour les structures petite enfance et enfance arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Il a fallu lancer une nouvelle consultation sur la fourniture de repas pour l'ensemble des structures de la communauté des communes des Balcons. Ce renouvellement de contrat s'est fait sous la forme d'un appel d'offres ouvert de deux lots lancé le 5 octobre 2020.

Le premier lot concerne les structures de petite enfance, le second lot désigne les structures enfances et centres de loisirs. La date limite de remise des offres a été fixée au 5 novembre 2020 à 11h00. Cinq plis ont été déposés dans les délais, contenant respectivement cinq offres pour le premier lot et trois autres pour le second. Il s'agit d'un contrat, d'un an, renouvelable trois fois avec des commandes minimum et maximum de commande. L'analyse de ces offres et l'avis émis par la commission d'appel d'offres réunie le 18 novembre 2020 concluent l'attribution du marché à l'entreprise API Restauration pour le lot n°1 pour un montant estimatif annuel de 179 019, 10 € hors taxe. La même entreprise remporte le lot n°2 pour un montant estimatif annuel de commande de 63 958, 05 € hors taxe.

Le président souligne que la CC a porté une attention particulière au respect de la qualité nutritive des repas et au respect des obligations à venir en matière environnementale.

La question de l'alimentation sera un sujet important de ce mandat. Un projet alimentaire territorial va être élaboré. Pour ce qui concerne, l'alimentation des enfants, des projets de cuisines centrales sont en train d'émerger.

- ***Le conseil communautaire approuve le marché de fournitures de repas livrés pour les services de la petite enfance et l'enfance à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

9. Intégration du résultat 2019 des syndicats au budget assainissement de la régie

M. Drogoz rappelle que cette compétence a été prise au 31 décembre 2019. Auparavant sept syndicats et une dizaine de communes qui exerçaient cette compétence. Les comptes de gestion administratifs ont été approuvés, mais le résultat n'a pas été voté budgétairement. Les montants repris en recette de fonctionnement sont d'environ 2 200 000 €, en dépense de fonctionnement de 40 427 €, en recette d'investissement de 2 504 842 € et en dépense d'investissement de 458 275, 49 €. Cela concerne le SIEPC, le syndicat du Girondan, le syndicat de Marsa et le syndicat de la Plaine de Faverges. Ces différentes reprises seront suivies d'une modification du budget assainissement, par la suite.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat 2019 des syndicats au budget assainissement de la régie à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

10. Intégration du résultat 2019 des syndicats au budget eau potable de la régie

M. Drogoz explique que sont reprises deux lignes budgétaires. La recette de fonctionnement du budget eau potable de la régie s'élève à 1 225 180 €, la recette d'investissement est de 1 281 797 €.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat 2019 des syndicats au budget eau potable de la régie à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

11. Intégration du résultat 2019 des syndicats au budget assainissement géré en délégation de service public

M. Drogoz explique qu'il perdure des délégations de service public sur le périmètre de la régie. L'intégration du résultat 2019 concerne le syndicat de Montalieu-Vercieu en assainissement. La recette de fonctionnement est de 354 731 € et la recette d'investissement s'élève 2 182 958, 19 €.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat 2019 des syndicats au budget assainissement en délégation de service public à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

12. Intégration du résultat 2019 des syndicats au budget eau géré en délégation de service public

M. Drogoz explique que l'intégration du résultat 2019 concerne le syndicat de Montalieu-Vercieu et la ville de Crémieu, en délégation de service public pour la partie eau potable. La recette de fonctionnement s'élève à 582 338,14€, la recette d'investissement s'élève à 62 415, 28€ et les dépenses d'investissement à 164 259, 27 €.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat 2019 des syndicats au budget de l'eau géré en délégation de service public à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

13. Intégration des résultats des budgets des communes au budget assainissement de la régie

M. Drogoz rappelle qu'au-delà des syndicats, les communes exerçaient des compétences notamment d'assainissement en régie. Les communes avaient délibéré au préalable afin d'autoriser le transfert des excédents. En ce qui concerne le budget assainissement, les excédents des communes de Chamagnieu, Tignieu-Jameyzieu et Panossas représentent un total de 232 824, 44 € en fonctionnement, et 69 269,37 € en investissement. Les communes ont préalablement délibérés pour transférer ces excédents.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat des budgets des communes au budget assainissement de la régie à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

Départ de monsieur Bonnard – procuration à madame Merle

14. Intégration des résultats des budgets des communes au budget eau potable de la régie

M. Drogoz explique de de la même manière, certaines communes exerçaient des compétences en eau potable : Arandon-Passins, Bouvesse-Quirieu, Courtenay, Creys-Mepieu, Villemoirieu, Chamagnieu, et Frontonas. Les excédents transférés en fonctionnement s'élèvent à 405 588, 08€ et les excédents d'investissement sont de 855 914,77€.

- ***Le conseil communautaire accepte l'intégration du résultat des communes au budget eau potable de la régie à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

15. Décision modificative du budget assainissement

M. Drogoz explique avoir constaté des excédents pour différents syndicats et structures communales, qui génèrent des incidences sur le budget primitif de 2020 sur l'assainissement. Il s'agit donc de procéder à une modification de ce budget. Pour résumer, l'intégration en recettes des excédents de fonctionnement des différents syndicats s'élève à 2 210 000 €, l'intégration des dépenses de fonctionnement des déficits des syndicats s'élève à 42 000€. Un transfert à la communauté de communes des résultats des budgets communaux assainissement de 2019 est de l'ordre de 238 000€, un mouvement inter chapitre pour exercer la compétence assainissement représente 731 000€. Un ajustement des crédits, pour couvrir les déplacements d'amortissement, s'élève à 300 000€, versés en recette d'investissement en contrepartie. D'autre part, un renforcement d'autofinancement s'élève à un peu plus de 2 100 000 € en dépenses de fonctionnement, et en recette d'investissement en contrepartie. Il rappelle, par ailleurs, un excédent d'investissement des syndicats de 2 500 000 €.

- ***Le conseil communautaire vote la décision modificative du budget assainissement à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

16. Décision modificative du budget eau potable

M. Drogoz rappelle que de la même manière, l'intégration des recettes des excédents de fonctionnements des différents syndicats s'élève à 1 220 000 €, le transfert des résultats de fonctionnement des budgets de 2019 des communes représente 405 000 €. Un ajustement des crédits, destinés à couvrir les dotations d'amortissements s'élève à 200 000 €, versés en contrepartie en recette d'investissement. L'augmentation des crédits affectés aux intérêts des emprunts pour permettre la prise en compte des intérêts ne représente que 20 000€. Un renforcement de l'autofinancement s'élève à un plus de 1 410 000 €, en dépenses de fonctionnement transférées en recette d'investissement. L'intégration des excédents d'investissement des syndicats représente 1 280 000 €. L'intégration du total d'investissement du budget eau de 2019 des communes représente 855 000 €. Une diminution de l'inscription des emprunts représente un montant non négligeable de 2 800 000 €.

- ***Le conseil communautaire vote la décision modificative du budget eau potable à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

Sortie de madame Hernandez

17. Budget supplémentaire du budget Délégation de Service public eau

M. Drogoz explique que cette décision modificative consiste en l'intégration de recettes des excédents de fonctionnement de différents syndicats de 588 000 €, un renforcement de l'autofinancement de 690 000€, une intégration du déficit d'investissement de 165 000 €, l'intégration de l'excédent en investissement de 70 000€ et l'augmentation des inscriptions en travaux de 480 000€.

- ***Le conseil communautaire vote le budget supplémentaire du budget Délégation de Service Public eau à l'unanimité des membres présents et représentés (70 voix).***

18. Budget supplémentaire du budget délégation de service public assainissement

M. Drogoz explique que de la même manière, nous devons inscrire au budget l'intégration de recettes des excédents de fonctionnements des différents syndicats pour 354 000€, un ajustement à la hausse des recettes de tarification pour 48 000 €, un ajustement des charges financières de 40 000€, un renforcement de l'autofinancement de 354 000 €. Le résultat d'investissement de 2019 en recettes d'investissement s'élève à 2 180 000 €. Enfin, une augmentation de l'inscription en travaux s'élève à 2 530 000 €.

- ***Le conseil communautaire vote le budget supplémentaire du budget délégué de service public assainissement à l'unanimité des membres présents et représentés (70 voix).***

Retour de madame Hernandez

19. Refacturation au budget de l'eau et de l'assainissement

M. Drogoz explique que d'un point de vue réglementaire, les budgets de la régie relevant des services publics, industriels et commerciaux, le prix des biens vendus et des prestations réalisées au bénéfice des usagers doit refléter l'intégralité des coûts. Le budget général paie une partie de ses coûts, puis il s'agit de refacturer ces coûts au service eau et assainissement. Il a été listé les différents services supports impactés par ce budget, sur lesquels une quote-part a été appliquée et il a été décidé de refacturer 185 874 € en tenant compte du report à 50% sur le budget de l'eau et 50% sur le budget en assainissement en régie. Pour chaque service, une quote-part a été appliquée pour les différentes missions attribuées pour la régie.

Le président précise en contrepoint, que le budget eau est un budget annexe. Néanmoins, un certain nombre d'agents et de services sont affectés sur le budget général de la collectivité. De ce fait, ils doivent être refacturés à leur entrée. Il est absolument interdit de puiser dans le budget général pour minorer le budget de l'eau, de l'assainissement, ou ne pas facturer l'intégralité des services et de certains agents.

- ***Le conseil communautaire accepte la refacturation au budget de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

20. Décision modificative n°3 du budget principal

M. Drogoz précise qu'il faut ajuster des crédits de fonctionnement nécessaires aux amortissements des biens mobilisés. Une opération avait été budgétée, mais pas amortie en 2019 et en 2020.

- ***Le conseil communautaire accepte la décision modificative n°3 du budget principal à l'unanimité des membres présents et représentés (71 voix).***

21. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2021 des budgets de la communauté de communes

M. Drogoz précise que l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2021 des budgets de la communauté de communes permettra de procéder à une continuité de paiement dès le 1^{er} janvier 2021. Il est proposé d'approuver l'ouverture anticipée des crédits d'investissement à hauteur de 25 %, ouverts sur le budget 2020. Ces crédits doivent être repris lors de l'adoption du budget primitif de 2021. Cette anticipation n'a pas d'incidence sur la décision politique, prise par la suite et sur les arbitrages, mais permet à la communauté de commune de continuer à fonctionner en permettant le versement des salaires des différents services.

- ***Le conseil communautaire vote l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2021 des budgets de la communauté de communes des membres présents et représentés (71 voix).***

Départ de madame Regnier – procuration à monsieur Bolleau

Départ de monsieur Emeraud

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

22. Soutien à l'économie – Covid 19

Le président précise que cette délibération de soutien n'a pas pour ambition de se superposer aux plans des territoires régionaux et nationaux, mais plutôt d'intervenir dans les interstices non couverts au bénéfice de notre territoire. Le travail va continuer en 2021, puisque les impacts de la crise ne sont pas encore tout à fait mesurés et que l'année 2021 sera difficile pour les administrés, mais aussi pour les entreprises. Les comités de travail vont être mis en place. Mais dans le cas précis, il fallait être rapide, avec la constitution d'un comité très restreint administré par le vice-président en charge du développement économique.

M. Grausi ajoute que la délibération porte sur l'étude des sept points suivants. Il est demandé l'accord de l'assemblée délibérante pour la première proposition et une présentation succincte sera faite des six autres propositions.

La première action consiste à proposer des chéquiers, similaires à ceux proposés pour « Mon Été aux Balcons », qui fut une belle réussite. Ces chéquiers seront à destination des commerçants, des

professionnels du tourisme et du monde culturel. Les hébergeurs seront spécifiquement concernés par une autre possibilité d'action. Le montant de cette première proposition est estimé à 250 000 €. Le montant initial de 150 000€ de chèques a été complètement distribué sur le territoire. Il reste encore 30 000€ à rembourser aux professionnels.

La deuxième proposition concerne des propositions co-financées de trois types. Premièrement, Il est proposé d'interagir sur le Fond Région unie – Micro-Entreprise et Associations. Ce fond d'activité représente 144 000 € dont 112 000 € restent à consommer. Certains critères étaient trop restrictifs, l'objectif consiste à les relancer et à les élargir. La deuxième possibilité consiste à étudier la prise en charge des loyers des entreprises. Un certain nombre de critères doit être fixé (fermeture administrative, critère de chiffre d'affaires, etc.). Enfin, la troisième possibilité au niveau des aides financières fait appel à la solidarité. M. Grausi tient à remercier Azucena Hernandez qui a soumis cette idée après avoir discuté avec des chefs d'entreprises. Il s'agit d'organiser une journée de travail solidaire avec les entreprises qui n'ont peu ou pas été impacté par la crise. Cette journée ne sera peut-être pas mise en place au premier trimestre, mais il y a une demande et une proposition. Cet ensemble de travail alimentera un fonds de soutien envers les entreprises qui rencontrent des difficultés.

Le troisième point concerne une opération avec les hébergeurs. Il s'agit de proposer une nuit offerte, pour tout séjour acheté. Avec l'EPIC, M. Grausi annonce entrer en contact avec l'ensemble des professionnels de secteur début janvier. L'avantage est de consommer localement, et surtout de faire connaître un certain nombre de structures sur notre territoire. Cela avait bien fonctionné cet été. On peut donc imaginer que cela fonctionne de nouveau pour l'avenir.

En outre, une fois que la situation le permettra, l'activité sera relancée. Il s'agira de ainsi de mettre en avant ces plans en procédant à une stratégie de communication. Il faudra également répartir les choses sur la durée et sur le temps. Beaucoup de personnes attendent une reprise de l'activité, pour le tourisme ou les manifestations. Il s'agit donc de coordonner et de communiquer en amont. Enfin, certaines aides existent depuis 30 ans, mais restent encore trop méconnues par les entreprises. Il faut être les premiers à montrer l'exemple. Un communiqué en lien avec l'insertion sociale est fondamental.

Par ailleurs, le soutien à nos agriculteurs nécessitera un projet global d'aide. L'objectif pourrait consister à la création d'une plateforme propre aux Balcons du Dauphiné afin de créer un maillage du territoire. « Le marché des Balcons », n'est pas portée par la communauté de communes. Si les Balcons veulent mettre en place une politique de consommation et de mise en valeur des productions locales, il faudra se doter d'un outil visible.

Le sixième point concerne l'emploi-insertion. Il s'agit d'intégrer dans la politique des ressources humaines de la communauté de communes, les politiques d'insertion et notamment des aides inscrites dans le plan de relance des jeunes. Sur certains points stratégiques, il sera nécessaire de structurer la filière, anticiper les absences et prévoir un ensemble candidatures potentielles.

Par ailleurs, afin d'être facilitateurs auprès des partenaires de l'emploi, un plan de relance étatique de 100 milliards a été mis en place. Un tiers de ce plan de relance aidera directement et indirectement l'industrie. La communauté de communes ne porte pas ce plan, mais l'objectif consiste à écouter les entreprises et à faire le lien avec Pôle-Emploi, les branches professionnelles, la mission locale ou encore directement avec les entreprises. Il est important que toutes les entreprises du territoire soient en possession de tous les outils pour des situations différentes. Chaque entreprise possède un besoin ou une demande, le but ne consiste pas à y répondre techniquement, mais de proposer des ramifications, des réseaux et des partenariats en tant que facilitateurs.

Enfin, il est important de s'engager envers une politique d'achat et de productivité. Le but consiste à faire évoluer au sein de la communauté de communes la politique d'achat. Par conséquent, il faudra prendre en compte les commerces locaux et la production locale. Sur les commandes, il faudra considérer les ressources locales même si elles sont plus chères. Notre stratégie n'est pas une stratégie de repli sur soi, mais de solidarité locale dans le respect des règles de la commande publique.

Le président rappelle que cette délibération a une portée transversale, qu'elle engage la 1^{ère} proposition sur 2021 et surtout qu'elle permet de mettre en place des comités de travail.

Mme Hernandez soutient la plateforme des producteurs et des artisans. Elle signale, par ailleurs, que les aides à l'apprentissage ont doublé, elles passent de 4 000 € à 8 000 € par an. Il s'agit d'une somme très importante. Elle a reçu une confirmation concernant une aide départementale avec une enveloppe financière à disposition des employeurs pour les contrats aidés réservés à des embauches de personnes au RSA. Celle-ci prend en charge, pendant 12 mois, 60 % du SMIC. Cela représente une somme énorme. Par ailleurs, elle signale que certains petits commerçants indépendants avouent honteusement avoir fraudé.

Pour certains petits commerces et certaines activités, les aides deviennent trop importantes. Enfin, il s'agit de favoriser les commandes locales et la solidarité locale pour les commandes publiques.

M. Grausi répond que certains commerçants et artisans ne reprennent pas l'activité, dans la mesure où ils courent le risque de perdre les aides de l'État. En 2010, suite à la crise, il a été proposé de restreindre les dépenses et donc l'apprentissage. Cependant, lorsque la crise est passée, cela a engendré une pénurie de compétences sur le marché du travail.

Il est demandé les mesures prévues pour les métiers de la restauration, du loisir et ceux liés au loisir, car ces derniers ont beaucoup souffert de la crise. Est-il envisageable de mettre en place une offre d'un repas acheté, un repas offert pour aider la reprise de l'activité de ces entreprises ?

M. Grausi répond que la mise en place des chéquiers peut aider les entreprises à redémarrer l'activité. L'offre repas peut être comprise dans cette première action, puisque 250 000 € seront affectés à cette action. Cette proposition permet de diversifier les secteurs en comprenant le tourisme, le loisir et la culture.

Il est demandé si l'assemblée délibérante doit se reprononcer sur les 6 autres points plus tard.

Le président répond qu'aucun engagement financier n'est prévu ce jour pour ces 6 actions, excepté pour les 250 000€ dédiés aux chéquiers. Il s'agira d'établir des axes à travailler en 2021. Bien évidemment, les sujets seront présentés de nouveau pour validation politique.

M. Grausi confirme se donner le temps de travailler le projet, notamment avec les comités de travail. Chaque point nécessitera une délibération.

Il est précisé par ailleurs qu'au-delà de chacune des mesures, l'intérêt porte sur la pluralité et la palette de mesures qui permettent d'établir une action publique dans les différents champs. Cependant, un travail de ciblage est crucial pour chacune de ces actions. Les secteurs sont impactés différemment. Par conséquent, les Balcons du Dauphiné doivent agir en appui et en complémentarité sur les mesures prises à l'échelle gouvernementale, départementale ou régionale. Par ailleurs, certaines collectivités ayant mis en place certaines politiques, il est important de travailler en cohérence, notamment sur les produits agricoles transformés.

D'autre part, mis à part pour la première action, aucun chiffrage n'a été proposé pour les autres propositions. Même s'il n'est pas nécessaire de fixer la hauteur des ambitions financières sur 2021, il faut délimiter jusqu'où l'assemblée est prête à faire un effort sur le budget de l'année prochaine.

Enfin, au-delà de soutenir les structures qui existent, il est proposé de travailler sur les nouveaux secteurs qui pourraient potentiellement s'installer sur le territoire, notamment les activités émergentes, les transformations agricoles, les initiatives générales sur de nouveaux secteurs d'activité qui pourront succéder aux activités d'aujourd'hui.

Le président précise que c'est un réel plan opérationnel qui est mis en œuvre sur le territoire et pas seulement un plan de communication.

Il ne faut pas se substituer à des aides nationales car la collectivité n'en a pas les moyens. Il faut soutenir le territoire en complétant les mesures gouvernementales ou régionales. Par ailleurs, la construction budgétaire sera déterminée au mois de mars. D'autre part, il faut accompagner le développement de tous, même les nouveaux secteurs.

Il est demandé de préciser qui seront les bénéficiaires de ces chéquiers. L

Le président explique que les chéquiers seront proposés de nouveau aux habitants du territoire. Les conditions spécifiques seront explicitées par le comité de travail. La campagne de communication doit cibler le spectre le plus large possible. Certains acteurs économiques ont été réticents au départ, puisqu'il ne s'agissait pas d'argent, mais d'un bon, qui nécessitait un conventionnement avec la communauté de communes pour percevoir le remboursement.

Il sera nécessaire de se mobiliser pour rencontrer les artisans, commerçants, prestataires communaux ou privés afin qu'ils soient référencés. Il sera nécessaire de communiquer sur la réussite de « Mon Été aux Balcons » afin de pouvoir lancer cette deuxième opération.

Mme Merle rappelle que le département a beaucoup travaillé sur le sujet des structurations de filières avec Pôle-Emploi et d'autres acteurs. Il existe une très belle expérience sur le territoire avec l'entreprise Cholat. La mise en place est difficile au niveau des services de l'état, à cause de l'établissement clauses juridiques. Quoiqu'il soit le travail sur, cet axe a déjà commencé et a démontré son efficacité, il doit être conforté.

- **Le conseil communautaire accepte le projet soutien à l'économie suite au Covid 19 et la première action s'y afférent à l'unanimité des membres présents et représentés (70 voix).**

Départ de monsieur Thollon

23. Convention ViaRhôna Expérience

Mme Luzet explique que cette délibération concerne la signature d'une convention entre les Balcons du Dauphiné et l'association « US Près du Lac » situé à Vénérieu. Cette convention porte sur le soutien d'un événement sportif intitulé « ViaRhôna Expérience ». Comme son nom l'indique, cette manifestation d'envergure régionale se déroulera sur la ViaRhôna en vélo, le week-end de Pentecôte. Un report est envisagé au mois de septembre, si le contexte sanitaire l'exige. Cet événement se déroulera sur le linéaire de Seyssel – Lyon pour cette première édition, l'ambition consistant à relier Genève à Lyon pour les prochaines années.

Outre l'épreuve sportive ouverte à tous, le concept consiste à découvrir des territoires qui longent la ViaRhôna, dont le territoire des Balcons du Dauphiné. Il est proposé, tout au long du parcours, des circuits découverts et des offres touristiques et culturelles. L'ambition de cette manifestation consiste à réinventer le modèle de participation à un événement sportif selon trois points. Premièrement, il s'agit d'évincer complètement la notion de compétition et de chronomètre au profit de la découverte patrimoniale, culturelle et le dépassement de soi. Deuxièmement, l'événement soutiendra des associations caritatives en faisant la promotion de la notion de solidarité. Enfin, une exigence au développement durable sera portée en s'appuyant sur les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

L'association « US près du Lac » porte des événements de grande envergure sur le territoire depuis plusieurs années. En septembre 2019, le président de l'association M. Manier a présenté le projet à Olivier Bonnard et Alexandre Bolleau et a suscité l'intérêt de l'intercommunalité, dans la mesure où cette manifestation peut participer au développement et au rayonnement de la ViaRhôna et de la communauté de communes. Les Balcons du Dauphiné dispose en effet sur son territoire du plus long linéaire de la ViaRhôna avec 60 kilomètres.

Le projet a obtenu la validation et le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, afin d'autoriser l'autorisation de l'événement et l'utilisation de la marque ViaRhôna. La région a décidé de faire de cette manifestation sportive l'événement régional 2021. L'office du tourisme participe activement à l'organisation de cet événement.

Cet événement permettra de valoriser le territoire et de lui donner une visibilité régionale, voire nationale. Il mettra en avant les acteurs du tourisme, qui auront besoin, en sortie de crise, que de tels événements puissent concourir à la dynamique touristique. Par ailleurs, cet événement offre l'opportunité d'inscrire la ViaRhôna dans des réflexions portées par la communauté de communes, comme la mobilité, l'environnement ou le développement touristique et économique.

Il vous est proposé de conforter cet engagement par un soutien financier de la communauté de communes à la hauteur de 30 000€.

Enfin, un comité de travail spécifique sur ViaRhôna Expérience sera annoncé dès le début de 2021, afin d'associer les communes et tous les acteurs touristiques qui sont directement liés à la ViaRhôna.

Le président complète qu'il s'agit d'un bon investissement. La ViaRhôna ayant été réalisée, elle doit désormais être mise en tourisme et mettre en valeur les Balcons du Dauphiné.

Mme Hernandez demande des précisions quant à la notion de solidarité qui entre en compte dans ce projet.

Mme Luzet lui répond que sur ce type d'épreuve sportive, les participants ont l'habitude de repartir avec des goodies (médaille, T-shirt, etc.). Ce type d'objets ne sera pas distribués. En échange, l'argent qui aurait dû être affecté à cela sera reversé directement aux associations caritatives. Par ailleurs, la notion d'insertion est importante. L'objectif est de travailler avec des personnes au RSA et en insertion professionnelle afin d'aider à l'organisation de l'événement.

- **Le conseil communautaire approuve la signature de la convention ViaRhôna Expérience à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

SERVICE À LA POPULATION

24. Construction à Chamagnieu de 12 logements locatifs sociaux, dont 6 éligibles à l'aide du PLH

Le président explique que le programme local de l'habitat alimente les aides à la production ou la rénovation, notamment thermique, de nos habitats sociaux. Celui-ci a été validé par le conseil communautaire en début d'année 2020. Certains projets sont examinés au titre du programme local de l'État et notamment la commune de Chamagnieu, qui construira 12 logements locatifs sociaux dont six sont éligibles aux aides du PLH. D'ailleurs, les objectifs de production ont été fixés par le PLH. Le bailleur social prend à sa charge la moitié du coût de construction de ces logements.

Quoi qu'il en soit, le calcul s'effectue sur six logements. La typologie des aides de financement comprend trois PLAI et trois PLUS. La construction des six logements pour la commune de Chamagnieu équivaut à 25 048, 90 €. Ce versement fera l'objet d'une convention à signer entre la communauté de communes et le bailleur.

- ***Le conseil communautaire approuve la convention de subvention d'un montant de 23048.90€ pour la construction de 12 logements locatifs sociaux, dont six éligibles à l'aide du PLH à Chamagnieu à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).***

25 : Construction à Saint-Marcel Bel Accueil de 12 logements locatifs sociaux dont 6 éligibles à l'aide du PLH

Le président rappelle qu'au titre du PLH, seuls six logements sont pris en compte dans la création de 12 logements locatifs sociaux pour la commune Saint-Marcel Bel Accueil. Cette prise en charge comprend deux PLAI et quatre PLUS et représente 24 569, 30 €. De la même manière, une convention doit être établie entre le bailleur et la communauté de communes.

- ***Le conseil communautaire approuve la convention de subvention d'un montant de 24569.30€ pour la construction à Saint-Marcel Bel Accueil de 12 logements locatifs sociaux dont six éligibles à l'aide du PLH à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).***

26. Rénovation de 51 logements locatifs sociaux « La Garenne » à Morestel

Le président rappelle que l'objectif de rénovation dans le cadre du PLH concernait 80 logements et va bientôt être atteint. Les problématiques thermiques et de précarité énergétique sont centrales, puisqu'une augmentation d'au moins deux niveaux de classe énergétique est nécessaire pour être éligible aux aides de la communauté de commune. Cette rénovation concerne 51 logements dans la commune de Morestel à la Garenne, dont 36 logements collectifs, 4 logements individuels, 6 logements intermédiaires et 5 villas en duplex. Les classes énergétiques sont en progression pour chacun des logements, puisque la rénovation permet d'arriver à une classe B.

Pour cette opération, le bailleur est la SDH et le montant total s'élève à 2 611 639 € toutes charges comprises, soit 59 209 € par logement. La communauté de communes participerait aux droits de subvention d'un montant de 74 000 €, soit le solde de l'enveloppe disponible au titre du PLH représentant 1850 € pour 40 logements.

- ***Le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 74 000€ à la SDH pour la rénovation de 51 logements locatifs sociaux « La Garenne » à Morestel dans le cadre du PLH à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).***

27. Dispositif expérimental hébergement urgence relais

Le président rappelle que la communauté de communes du Pays des Couleurs située sur la partie Est du territoire des Balcons du Dauphiné avait mis en place un dispositif d'hébergement d'urgence à la suite de la défection du foyer des jeunes travailleurs de La Tour-du-Pin. Ce dispositif a encore cours aujourd'hui dans le cadre du PLH. En 2019, il avait été décidé d'évaluer, soit sa disparition, soit son élargissement à l'intégralité du territoire des Balcons du Dauphiné. En effet, aujourd'hui seules les communes de l'Est du territoire sont éligibles à ce dispositif dans la mesure où les places sont restreintes. Ce sujet est extrêmement difficile puisque l'État met à disposition le numéro 115, mais qu'il est injoignable. Il s'agit donc de se questionner collectivement pour décider si la communauté de communes étend ce dispositif, moyennant son financement, mais surtout de réfléchir sur les différentes solutions. Ce dispositif pèse sur les CCAS communaux et sur certaines communes, qui n'assument plus l'aide qu'elles pourraient apporter aux personnes qui viennent de leur commune, dans le cadre de leur CCAS. Certaines communes sont porteuses, comme la commune de Montalieu-Vercieu ou des Avenières Veyrins-Thuellin, les CCAS et les

élus sont beaucoup sollicités. Néanmoins, dans le cadre du PLH, une étude spécifique devait être portée. Dans le cadre de la convention territoriale globale qui va être mise en œuvre, il sera nécessaire d'évaluer ce dispositif.

Cette délibération permet de garantir qu'il n'y ait pas de rupture pour 2021, et de continuer ce traitement à la carte à hauteur de 36 700 € le temps de pouvoir mener cette évaluation. Il faudra se prononcer en 2021 sur la direction à prendre pour 2022.

La commune de Montalieu-Vercieu possède un logement communal, géré par son CCAS. L'Association d'Éducation populaire a opté pour l'usage d'une partie de l'immeuble « clos des sœurs » aux Avenières Veyrins-Thuellin, avec une capacité de trois ménages soit sept personnes. Le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin gère ces locaux. L'ALPA (association Accompagnement Logement de la Porte des Alpes – Fondation Georges Boissel) accompagne socialement les ménages hébergés. Il ne s'agit pas simplement de loger, mais d'aider à sortir du mal-logement et travailler à des problématiques sociales.

- **Le conseil communautaire approuve la poursuite du dispositif expérimental hébergement urgence relais à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

28. Règles et règlement relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux

Le président rappelle que la garantie des emprunts permet aux bailleurs sociaux de produire du logement social sur notre territoire. Pour cela, ils ont besoin de contracter des emprunts qui exigent des garanties. Dans le cadre du PLH, le territoire des Balcons du Dauphiné s'est engagé à garantir les emprunts à hauteur d'un tiers des garanties par emprunt et en demandant aux communes de s'engager au minimum sur celles-ci. Néanmoins, le règlement a été modifié. Avant le PLH, le constat a été fait que le territoire disposait de plus de logements sociaux disponibles sur l'Est que la partie Ouest. Ainsi, la garantie d'emprunt n'était pas accordée à l'Est du territoire sur de la production de logement. Dans la mesure où le prisme a été actualisé au regard du PLH, il s'agit donc d'ouvrir la garantie d'emprunt à l'intégralité des bailleurs du territoire, sur l'Est, comme sur l'Ouest.

- **Le conseil communautaire approuve les règles et règlements relatifs à l'octroi de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

29. Mis à disposition de l'aide d'accueil des gens du voyage de Frontonas au SAGAV Nord-Isère

Le président rappelle que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a choisi de faire appel au Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage (SAGAV Nord Isère) pour gérer ses obligations réglementaires en matière de gens du voyage. L'adhésion a été entérinée par un arrêté préfectoral du 7 janvier 2020. Les statuts du SAGAV ont été modifiés mais la période COVID et le renouvellement des instances nous ont fait perdre de temps dans le transfert de l'aire.

Il s'agit de régulariser cette situation par cette délibération. Les dépenses assumées par la communauté de communes dans l'intervalle seront remboursées par le SAGAV. Le SAGAV se fera rembourser des loyers versés sur 2020 par les voyageurs.

A titre informatif, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la construction d'une nouvelle aire sur le territoire des Balcons du Dauphiné sur la commune des Avenières Veyrins Thuellins, qui sera à la charge du SAGAV. Les discussions ont été entamées avec le syndicat et la commune.

- **Le conseil communautaire accepte la mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontonas au SAGAV Nord-Isère à l'unanimité des membres présents et représentés (69 voix).**

Présentation des décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation

Mme Luzet souhaite rappeler que depuis trois ans, la communauté de commune des Balcons des Dauphiné et l'office du tourisme étaient intégrés à un collectif de mise en tourisme des itinérances autour de ViaRhôna entre Lyon et Genève. Ce collectif a permis de fédérer les acteurs. Des financements européens ont été investis. La région a trouvé l'initiative intéressante et a voulu que le collectif serve d'exemple pour d'autres parties du tronçon de la ViaRhôna. En comité d'itinéraire, trois tronçons ont été créés la semaine dernière sur la ViaRhôna. Le premier tronçon relie Genève-Lyon, le deuxième Lyon-Avignon, et le troisième Avignon- Arles. Il nous a été proposé de gérer la gouvernance du collectif Genève-Lyon et de servir d'exemple. J'ai été nommée référente touristique du tronçon Genève-Lyon. Les Balcons du Dauphiné constituent la collectivité qui va porter administrativement et financièrement cette gouvernance pour la région et au nom du

Compte rendu – Conseil communautaire du 17/12/2020 – Approuvé à l'unanimité le 28 janvier 2021 (66 voix)
collectif qui regroupe 21 collectivités et 15 offices de tourisme. La région va financer un demi-poste à temps plein pour l'animation du collectif. Un recrutement sera prochainement lancé.

La séance est levée à 21h30